



## 52<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue Interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme

#### Intervention du Luxembourg

14 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport sur l'application des nouvelles technologies dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Les nouvelles technologies peuvent avoir un impact positif sur les droits humains à travers le monde, avec leur potentiel de renforcer les liens entre individus et communautés. En même temps, les abus amplement documentés de ces technologies sont énormes, tant pour ce qui est de la propagation d'idéologies prônant la haine, l'exclusion et la violence, que pour des abus et des intrusions sous la justification de la lutte anti-terroriste.

Tous les États doivent veiller à ce que les recours à des moyens de surveillance dans le domaine des nouvelles technologies soient strictement proportionnels, légaux et réellement nécessaires. Néanmoins, la lutte contre le terrorisme est invoquée comme justification pour la mise en place de systèmes généralisés de surveillance et de répression par de nombreux pays. Les entreprises qui développent de tels systèmes doivent également prendre leurs responsabilités. À ce sujet, vos recommandations pour la réglementation de l'industrie de surveillance tombent à point nommé.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Dans votre rapport, vous appelez à l'interdiction des systèmes d'armes létales autonomes. À défaut d'un consensus international pour une telle interdiction, voyez-vous d'autres moyens pour assurer que la dimension des droits humains soit pleinement prise en compte dans la réglementation de tels systèmes ?

Je vous remercie.